

**Etaient présents :**

MM GOURGUECHON, LAURENT, DELOFFRE, AUTIN, GERARD, CHARDON, COURTIN, DUBRUQUE, ELOY, GORSE, LAIGLE, DE LIMERVILLE, DEFFONTAINES, LEMIEGRE, SCAVAZZA.

Madame Pauline COURTIN est désignée comme secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 19 h 00.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour :

- **Approbation comptes rendus du Conseil Municipal du 30 juillet 2020,**
- **Déplacement boîtier électrique dans le lotissement,**
- **Location logement communal,**
- **Nomination d'un agent de police communal,**
- **Achat électricité communale,**
- **Contrat photocopieur,**
- **Suppression subventions à certaines associations,**
- **Document unique**
- **Informations et questions diverses.**

Monsieur le Maire demande à ajouter quatre points à l'ordre du jour :

- **Terrain de M. et Mme Bous,**
- **Admission en non-valeur de créances,**
- **Pose de stores à la bibliothèque,**
- **Panneaux « Vallée St Martin »**

**1- Approbation compte-rendu du Conseil du 30/07/2020**

M le Maire fait lecture du compte-rendu.

Le Conseil adopte le compte-rendu, à l'unanimité.

**2- Déplacement du boîtier électrique dans le lotissement du Clos de l'Abbé Rigaux**

M le Maire fait part d'un entretien avec un responsable de la société CEGELEC, en présence de MM GERARD et DEFFONTAINES, au sujet d'une mauvaise implantation du boîtier électrique dans le lotissement du Clos de l'Abbé Rigaux, qui a déjà fait l'objet de nombreuses réunions infructueuses. Après concertation avec ce responsable, le boîtier électrique sera déplacé dans un délai d'un mois pour un coût de 646,99 € TTC.

Le Conseil autorise ces travaux, à l'unanimité.

**3- Location logement communal :**

M le Maire passe la parole à M DELOFFRE pour présenter au conseil les candidatures reçues en Mairie pour la location du logement communal sis 15 rue du Marais.

- Mlle Sabrina BILHAUT célibataire, habitant actuellement Longueau ;
- M Nicolas GERARD et Mlle Sarah ROUSSEL, 1 enfant, habitant Amiens ;
- M et Mme Frédéric DUMEIGE, 1 enfant, habitant Argœuves ;

Ces trois candidatures répondent aux critères des revenus fixés par le conseil municipal.

M Michel GERARD étant juge et partie ne participe pas aux débats ni au vote. Le vote est effectué à bulletin secret. Mlle BIHAUT obtient 1 voix, MM GERARD et ROUSSEL obtiennent 7 voix et les époux DUMEIGE obtiennent 6 voix.

Les frais de bail notarié seront à la charge des locataires à hauteur de 50 %.

Le Conseil retient donc la candidature de MM GERARD et ROUSSEL pour la location.

#### **4- Poste d'agent de police communal :**

M le Maire fait part de l'entretien qu'il a eu, en présence de M DELOFFRE, avec une personne candidate à un poste de policier municipal.

Il rappelle que s'agissant d'une création, une publication du poste au Centre de Gestion sera effectuée et fera l'objet d'une délibération en conseil. La fiche de poste précisera la durée du travail, la répartition des horaires d'été et d'hiver, les heures de travail du week-end, la catégorie dans la filière sécurité, la définition du poste (police rurale ou garde champêtre).

Il faudra envisager une mutualisation partielle des horaires avec l'agent de Dreuil-les-Amiens pour des patrouilles de police dans les marais.

Ce poste pourra également comporter des visites chez les personnes vulnérables ainsi qu'une assistance aux tâches administratives.

M le Maire précise que Mme FRANCLIN, employée communale, fait l'objet d'une procédure de licenciement depuis le 5 août 2020, Mme ALLART d'une procédure d'inaptitude définitive, Mme GUILMET est en indisponibilité et un poste de secrétaire a été supprimé. Cette création de poste ne pèsera donc pas sur la masse salariale de la commune.

Concernant les problèmes liés aux marais, une réunion a eu lieu le 19 septembre avec AMIENS CABLE PARK, Mme TREFCON (Maire de Dreuil-lès-Amiens) et MM LAURENT et DE LIMERVILLE, au sujet du parking, celui envisagé par la commune de Dreuil étant en zone classée Natura 2000. L'agent devra donc opérer à des contrôles sur les véhicules, le travail s'effectuant principalement en période estivale. M DECLÉ, gérant de la société AMIENS CABLE PARK, ne veut pas prendre les problèmes des élus en considération et la commune de DREUIL ne veut pas toucher à son terrain de boules (4 manifestations par an). De ce fait, le stationnement « officiel » est éloigné, le pont d'accès sur les berges est cassé, et le matériel lourd est à transporter sur près de 300m. Ce projet a été mal pensé et une étude est à lancer avec les urbanistes d'Amiens Métropole. Il est indispensable de réduire les nuisances liées au stationnement ainsi que les nuisances sonores engendrées par l'activité commerciale d'AMIENS CABLE PARK (ouvert 365 jours/365). M DECLÉ reprendra contact avec la Mairie après étude sur les bruits (zone de 300 m à gérer).

A ce titre, le Maire a adressé un courrier, à Mme la Préfète, au Président d'Amiens Métropole et à la mairie de Dreuil, en leur exprimant son mécontentement sur le stationnement sauvage sur notre territoire, les nuisances sonores liées aux activités annexes de AMIENS CABLE PARK.

Il conviendrait de réfléchir à un futur aménagement le long du fossé pour éviter le stationnement sauvage (frais supplémentaires à la charge de la commune), mise en place de massifs fleuris et potelets en bois le conseil étudiera minutieusement les différentes solutions.

Ces différents aménagements seront évoqués en commission des marais en association avec la Police de l'Eau.

Le Conseil décide de prendre le temps nécessaire pour finaliser ce dossier au cours d'une prochaine réunion.

#### **5- Achat électricité commune :**

M le Maire fait part de la réunion de la FDE80 (Fédération Départementale d'Énergie de la Somme), auquel a pris part M GERARD, qui a rappelé entre autres que la compétence éclairage public était pris en charge par la FDE80. Une délibération du conseil du 25 septembre 2015 l'a validé.

Toutefois M le Maire a constaté que les conditions de cette délibération n'étaient toujours pas mises en place. Il va se rapprocher de la FDE80 dans le but de régler ce problème.

Le Conseil approuve la régularisation de la délégation en conformité avec la décision antérieure, à l'unanimité.

#### **6 – Contrat photocopieur :**

M le Maire rappelle que le contrat de location-entretien du photocopieur auprès de la société TOSHIBA arrive à échéance en 2021. Il a été sollicité pour le renouvellement du contrat.

Le devis proposé par la société comporte la location du copieur et d'un écran installé dans la véranda pour donner des informations aux visiteurs, et se monte à 1 395,90 € / trimestre (dont 300 € pour l'écran).

Le Conseil, après discussion, n'est pas intéressé par cette offre, sollicitant une proposition uniquement pour le photocopieur.

#### **7 – Suppression subventions associations :**

M le Maire fait part de l'arrêt d'activité de l'Association Jeunesse Argoeuves (équipe de football non inscrite en championnat) et que l'association gérant la médiathèque communale n'a pas donné de réponse sur la poursuite de leur existence.

Il suggère donc de verser l'ensemble des subventions aux différentes associations et de suspendre à ces deux associations dans l'attente d'informations de leurs décisions. Par ailleurs il propose que les problèmes d'accès au terrain multisports et au stade de football soient revus ultérieurement.

Le Conseil approuve le principe de versement des subventions aux associations, à l'unanimité.

#### **8 – Document Unique :**

M le Maire expose au conseil l'obligation de tenir en mairie un Document Unique.

Toutefois, celui existant a besoin d'être remis à jour et il passe la parole à Mme Karen CHARDON, enseignante à l'Université, qui soumet un projet de convention avec l'UPJV. Cette convention permettrait de mettre un (e) étudiant (e) en 4<sup>ème</sup> année MASTER 1 à disposition de la commune du 22 octobre 2020 au 29 avril 2021 à raison de 2 jours par semaine, dans le cadre d'un projet encadré afin de mettre à jour le dit document, dans un local de la Mairie mis à sa disposition. Une indemnité de 2 000 € serait versée à l'UPJV en vue du remboursement des frais de stage de l'étudiant (e).

Le Conseil autorise à l'unanimité M le Maire à signer une convention avec l'UPJV pour la mise à jour du Document Unique et à inscrire la somme correspondante au budget primitif.

#### **9 – Terrain consorts Bous, clos de l'Abbé Rigaux :**

M le Maire donne la parole à M DE LIMERVILLE qui expose au conseil son analyse juridique du dossier BOUS relatif à l'indemnité d'immobilisation de 4 035 €, prévue dans la promesse unilatérale de vente d'une parcelle de terrain dans le lotissement du « Clos de l'Abbé Rigaux », signée chez Maître REVILLION le 28 février 2019.

Les démarches administratives des époux BOUS et de la mairie, prévues au contrat, n'ayant pas été respectées et la condition suspensive de refus du permis de construire n'ayant pas été remplie, M DE LIMERVILLE conseille de signer un protocole transactionnel forfaitaire (qu'il se propose de rédiger), sans recours possible, avec les consorts BOUS.

Le Conseil autorise la signature d'un protocole transactionnel au profit des époux BOUS et le versement de l'indemnité afférente, à l'unanimité.

### **10– Admission en non-valeur :**

M le Maire expose au Conseil qu'il existe des créances inférieures au seuil réglementaire de poursuite ainsi que des créances restées infructueuses malgré les relances, pour un montant global de 142,82 €. La Trésorerie demande l'admission en non-valeur de la somme correspondante

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte l'admission en non-valeur de la somme de 142,82€ sur le budget Eau et Assainissement, à l'unanimité.

### **11– Stores bibliothèque :**

M le Maire passe la parole à M DELOFFRE sur le remplacement des stores extérieurs à la bibliothèque. Celui-ci présente 3 devis qu'il a reçus, à savoir :

- Entreprise DIRUY PRO à Amiens, pour 1 742,47€ TTC
- Sarl TECNIPOSE à St Sauveur, pour 2 217,60 € TTC (TVA à 10% ?)
- MONSIEUR STORE BATIPLAST MEMBRE à Flixecourt, pour 2 488,25 € TTC

Le Conseil Municipal retient la proposition de la société DIRUY pour 1 742,47 € TTC, à l'unanimité.

### **12– Panneaux « Vallée St Martin » :**

M le Maire propose que des panneaux de limitation dans la Vallée St Martin soient installés pour interdire le passage sauf aux riverains.

Le Conseil Municipal approuve la pose des panneaux, à l'unanimité

### **13 – Informations et questions diverses :**

M le Maire fait part d'une rencontre avec le gendarme JULIEN jeudi 24 matin pour un exposé sur l'utilisation de la vidéo surveillance, problèmes de vitesses excessives dans le village.

La caravane, située en bordure de la Rue de la Vallée, n'est plus habitée où un bébé y est né récemment. M le Maire a fait intervenir la Gendarmerie et les services sociaux. Les occupants ont été relogés sur une commune voisine. Reste le problème d'évacuation de la caravane et des déchets résiduels (la commune a mis à disposition un container en amont).

La commission communication se réunira le 3 novembre afin de discuter sur la réalisation d'un livret début 2021.

M le Maire fait part d'une proposition de CAPEMPLOI pour un stage de découverte et d'évaluation d'une durée d'un mois renouvelable 1 fois (début en octobre), concernant M Philippe PARENT, stage non rémunéré.

M le Maire rappelle que le délai de règlement des factures d'eau, traitées tardivement par la Trésorerie, a été reporté au 19 octobre. Un avis d'information a été distribué aux habitants.

De nombreux travaux de réparation consécutifs à des fuites d'eau ont eu lieu Chemin Blanc. Ces fuites seraient dues à l'utilisation d'un produit corrosif pour les canalisations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00.